Paris, le 9 novembre 2016

Snuitam
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

à

Madame la Directrice des ressources humaines
Département des relations sociales

Objet : RIFSEEP corps des Syndics des gens de mer

Madame la Directrice,

La note de gestion du 30 septembre 2016 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au titre de 2016 a introduit une nouvelle condition à la détermination du groupe 1 de fonction du corps des Syndics des gens de mer (SGM): *« l'expérience professionnelle importante correspond à celle d'un agent dont l'ancienneté en qualité de fonctionnaire est d'au moins 16 ans quel que soit l'employeur public ».*

Le corps des SGM est considéré comme un corps administratif de catégorie C semblable à celui des adjoints administratifs. La gestion des deux corps est, d'ailleurs, identique et leurs agents occupent souvent des postes équivalents dans les services. Or la circulaire différencie la notion d'expérience professionnelle pour le corps des adjoints administratifs en portant l'ancienneté en qualité de fonctionnaire à 13 ans contre 16 ans pour les SGM.

Cette différence de traitement entre ces deux corps de catégorie C est d'autant plus pénalisante pour les syndics des gens de mer que nombre d'entre eux sont des agents ex-AGEMA des lycées professionnels maritimes intégrés depuis moins de 16 ans dans le corps des SGM et qui seraient ainsi exclus de toute possibilité de classement en groupe 1 de fonctions.

Alors que la détermination des groupes est en cours dans les services, et dans un souci de traitement égalitaire de ces corps administratifs, nous vous demandons instamment de modifier cette condition en l'abaissant à 13 ans pour tous, condition pour laquelle par ailleurs nous n'avons pas été consultés.

Recevez, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine CHOUTUS
Secrétaire nationale
SNUITAM-FSU chargée du secteur mer

Michelle ONCHALO
Elue SNUITAM-FSU
CAP des Syndics des Gens de Mer

Copies : SN du SNUITAM-FSU
SNETAP-FSU
DRH/RS :Mme Teboul, Mme Courseaux
DRH MGS : Mme Perrais, Mme Joyeux-Azalet
DAM : M. Coquil, Mme Desbois